



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

A V I S

Lors de sa séance ordinaire tenue le 03 juin 2025, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2024, qui se résument ainsi:

Article premier sont approuvés les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent:

a) les comptes de résultats qui se présentent comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	2'655'234.89
Revenus d'exploitation	CHF	<u>-2'595'715.21</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	59'519.68
Charges financières	CHF	126'077.13
Produits financiers	CHF	<u>-227'298.89</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-101'221.76
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	-41'702.08
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-83'130.00</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-83'130.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	CHF	-124'832.08 *

b) le bilan

c) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Charges	CHF	1'003'691.84
Recettes	CHF	<u>-263'616.00</u>
Patrimoine administratif	CHF	740'075.84

d) Pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier s'élèvent à

CHF 0.00

*- * égal recettes/ revenus

Il a pris l'arrêté suivant :

- Crédit relatif à la réfection du chemin de la Poste, création de 2 arrêts Lhand et création nouvelle route d'accès à la route cantonale pour un montant de CHF 430'000.-.

Le président du conseil général donne connaissance de la lettre de démission du poste de conseillère communale de Mme Carolyn Schopfer pour raisons familiales avec effet au 31.05.2025.

2406 La Brévine, le 10 juin 2025

SECRETARIAT COMMUNAL